

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, RIVIERE Mickaël, SCHIMITZ Jean-Marc, SEIGNERET Ludivine.

Etait absent(e) : BOULLIER Magali

Secrétaire de séance : FESSY Véronique.

Date d'envoi de la convocation : 16 mars 2023.

---

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR DES ARCEAUX-VELOS-  
ACTUALISATION DES MONTANTS.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération adoptée le 07 février 2023 qui approuvait sur le principe le projet d'acquisition d'arceaux-vélos dont le montant estimatif est de 6 266,28 € HT, soit 7 519,54 € TTC et qui sollicitait l'aide maximale de la Région.

Nous avons été informés le 06 Mars 2023 que la Région a décidé que l'abri-voûte n'est pas éligible et qu'elle ne subventionnera que les arceaux-vélos. Par conséquent, elle nous demande de modifier la délibération du 07 février 2023 afin de déduire le coût de l'abri-voûte.

Les caractéristiques des arceaux-vélo restent inchangées.

Monsieur le Maire demande donc d'actualiser le montant estimatif des arceaux-vélo s'élevant désormais à 631,55 € HT, soit 757,86 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Prend en compte que la région ne financera que les arceaux-vélo .
- ✓ Approuve sur le principe le projet d'acquisition d'arceaux -vélos dont le montant estimatif est de 631,55 € HT, soit 757,86 € TTC.
- ✓ Sollicite l'aide maximale de la région pour l'acquisition d'arceaux-vélos.

Fait à PRADINES,  
Le 21 Mars 2023.

Le secrétaire de séance,  
Véronique FESSY

Le Maire,  
Charles BRUN